

COMPTE-RENDU DU 15 AVRIL 2015

Date de Convocation : 8 avril 2015

Date d'affichage : 16 avril 2015

Nombre de membres	
En exercice	35
Présents	28
Votants	34

L'an deux mil quinze, le quinze avril à dix neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni, en Mairie de Dun sur Auron, sous la présidence de Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente de la Communauté de Communes le Dunois.

PRESENTS :

Mrs Gaël BELLEUT. Jean-Michel BERTAUX. Mmes Marie-Claire BRANSARD. Sylvie BOGUSLAWSKI. Mr Patrick de BRUNIER. Mme Simone CARRÉ. Mrs Jean-Marc CHANTEREAU. Louis COSYNS. Xavier CREPIN. Jean-Marie DELEUZE. Mme Christelle DELOUCHE. Mrs Claude DESOBLIN. Hubert de GANAY. Gérard GIGOT (suppléant de la commune de LUGNY-BOURBONNAIS). Mme Laurence JANVIER. Mrs Pierre de JOUVENCEL. Jean-Pierre LARDY. Michel LETROU. Mme Danièle MARTINEZ. Mrs Yves PETIT. Philippe PIET. René RASLE. Mmes Marie-Pierre RICHER. Elodie TERRASSON. Mrs Pierre THIGOULET. Guy VANDECASTEELE. Guy VILLAUDY. Mme Céline VINADELLE.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Christine CARTIER. Mr Bertrand de GANAY. Mme Angélique MINA. Mrs Michel MORIN. Bertrand PHILIPPON (représenté par son suppléant). Gérard ROUZEAU. Julien VIGOT.

POUVOIRS :

ont donné pouvoir :

Mme Christine CARTIER à Mr Yves PETIT.
Mr Bertrand de GANAY à Mr Pierre de JOUVENCEL.
Mme Angélique MINA à Mr Jean-Marie DELEUZE.
Mr Michel MORIN à Mr Jean-Michel BERTAUX.
Mr Gérard ROUZEAU à Mr Jean-Marc CHANTEREAU.
Mr Julien VIGOT à Mme Marie-Pierre RICHER.

SECRETARIE : Mme Christelle DELOUCHE

Le quorum étant atteint, Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, remercie les délégués présents et déclare la séance ouverte. Elle remercie Monsieur Louis COSYNS, Maire de Dun sur Auron et les délégués communautaires d'accueillir le Conseil Communautaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 FEVRIER 2015

Le compte rendu de la séance du Conseil de Communauté du 27 février 2015 transmis à l'ensemble des membres est adopté à l'unanimité des présents. (Sont absents lors du vote Messieurs Jean-Michel BERTAUX - Jean-Marc CHANTEREAU - Louis COSYNS - Madame Joëlle MATHIEU).

→ Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, propose aux membres présents que la présidence de séance pour l'approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs soit assurée par Monsieur Guy VANDECASTEELE, Vice-président.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

19 h 10 : Arrivée de Messieurs Jean-Michel BERTAUX - Jean-Marc CHANTEREAU - Louis COSYNS.

BUDGET PRINCIPAL APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DEFINITIF 2014 DU RECEVEUR

Monsieur Guy VANDECASTEELE, Vice-président, expose :

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion définitif dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITE

BUDGET PRINCIPAL APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur Guy VANDECASTEELE, Vice-président, rapporte :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-29, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, et R.2342-1 à D.2342-12,

Vu le Compte de Gestion du Receveur de Dun sur Auron,

Le Conseil Communautaire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Madame Marie-Pierre RICHER, présidente, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		302 278,68		388 454,88	0,00	690 733,56
Opération de l'exercice	1 101 685,90	1 190 498,63	330 990,32	251 753,55	1 432 676,22	1 442 252,18
TOTAUX	1 101 685,90	1 492 777,31	330 990,32	640 208,43	1 432 676,22	2 132 985,74
Résultats de clôture		391 091,41		309 218,11		700 309,52
Restes à réaliser			203 022,00	98,00	203 022,00	98,00
TOTAUX CUMULES	1 101 685,90	1 492 777,31	534 012,32	640 306,43	1 635 698,22	2 133 083,74
Résultats définitifs		391 091,41		106 294,11		497 385,52

- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITE

↳ *Monsieur Guy VANDECASTEELE rappelle que l'essentiel de l'excédent de fonctionnement provient de dépenses non réalisées. Il précise que la collectivité dispose toujours dans ses ressources de l'indemnité de sinistre qu'elle a reçue après le jugement du tribunal administratif pour le dossier du bassin d'apprentissage.*

BUDGET ANNEXE « Ordures Ménagères-Déchetterie » APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR

Monsieur Pierre de JOUVENCEL, Vice-président, expose :

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- **statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;**
- **statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;**

déclare que le compte de gestion définitif dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITE

BUDGET ANNEXE « Ordures Ménagères-Déchetterie » APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur Pierre de JOUVENCEL, Vice-président, rapporte :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-29, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, et R.2342-1 à D.2342-12,

Vu le Compte de Gestion du Receveur de Dun sur Auron,

Le Conseil Communautaire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Madame Marie-Pierre RICHER, présidente, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		110 262,91	13 372,83		13 372,83	110 262,91
Opération de l'exercice	821 514,19	868 940,47	8 588,25	32 906,51	830 102,44	901 846,98
TOTAUX	821 514,19	979 203,38	21 961,08	32 906,51	843 475,27	1 012 109,89
Résultats de clôture		157 689,19		10 945,43		168 634,62
Restes à réaliser			18 515,00		18 515,00	
TOTAUX CUMULES	821 514,19	979 203,38	40 476,08	32 906,51	861 990,27	1 012 109,89
Résultats définitifs		157 689,19	7 569,57			150 119,62

- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITE

↳ Monsieur Pierre de JOUVENCEL indique que l'excédent de fonctionnement provient du mode de changement pour le traitement des déchets et qu'il reste quelques travaux à réaliser à la déchetterie

BUDGET ANNEXE « Atelier Relais » DU COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur Guy VANDECASTEELE, Vice-président, expose :

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion définitif dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITE

<p style="text-align: center;">BUDGET ANNEXE « Atelier Relais » APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014</p>

Monsieur Guy VANDECASTEELE, Vice-président, rapporte :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-29, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, et R.2342-1 à D.2342-12,

Vu le Compte de Gestion du Receveur de Dun sur Auron,

Le Conseil Communautaire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Madame Marie-Pierre RICHER, présidente, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou	ou	ou	ou	ou	ou
	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents
Résultats reportés		22 184,53		5 798,16		27 982,69
Opération de l'exercice	278 838,66	285 370,28	283 367,60	277 603,68	562 206,26	562 973,96
TOTAUX	278 838,66	307 554,81	283 367,60	283 401,84	562 206,26	590 956,65
Résultats de clôture		28 716,15		34,24		28 750,39
Restes à réaliser			1 334,00			
TOTAUX CUMULES	278 838,66	307 554,81	284 701,60	283 401,84	563 540,26	590 956,65
Résultats définitifs		28 716,15		-1 299,76		27 416,39

- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITE

↳ *Monsieur Guy VANDECASTEELE* indique à Madame Marie-Pierre RICHER que l'année 2014 est considérée close, avec l'approbation de l'ensemble des comptes administratifs.

↳ *Madame Marie-Pierre RICHER* adresse ses remerciements aux Vice-présidents et au personnel administratif pour le travail réalisé et pour la confiance accordée.

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, reprend la présidence de séance.

BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DU RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014

Monsieur Guy VANDECASTEELE, Vice-président, donne lecture des résultats de clôture et propose les affectations conformément au tableau ci-dessous :

Résultat global de la section de fonctionnement 2014	+ 391 091.41
Solde d'exécution de la section d'investissement 2014	+ 309 218.11
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2014	- 202 924.00
Besoin de financement de la section d'investissement	0
Couverture du besoin de financement 2014 (compte 1068)	0
Report en section de fonctionnement recettes (compte 002)	391 091.41

Je vous propose, après en avoir délibéré, de bien vouloir vous prononcer sur cette affectation.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VOTE DES TAUX 2015

↳ Avant d'aborder les termes de la délibération Monsieur Guy VANDECASTEELE précise qu'il est proposé de maintenir les taux des quatre taxes qui se traduisent en chiffres dans le tableau ci-dessous.

Monsieur Guy VANDECASTEELE, Vice-président, s'exprime en ces termes :

Il y a lieu de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales,

Conformément à l'avis de la commission des finances en date du 7 avril 2015,

Considérant les bases notifiées par l'administration des services fiscaux pour les quatre taxes suivantes : Taxe d'Habitation, Taxe Foncière, Taxe Foncière Non Bâtie, Cotisation Foncière des Entreprises,

Je vous propose, après en avoir délibéré, de voter les différents taux comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

TAXES	VOTE DES TAUX 2015		
	BASES PREVISIONNELLES	TAUX VOTES	PRODUIT FISCAL PREVISIONNEL
HABITATION	6 813 000	5.67	386 297
FONCIERE (BÂTI)	5 132 000	4,25	218 110
FONCIERE NON BÂTI	1 096 000	8.13	89 105
COTIS. FONCIERE DES ENTREPRISES	817 500	6.89	56 326
PRODUIT FISCAL ATTENDU DES TAXES ADDITIONNELLES			749 838
PRODUIT DE LA C.V.A.E (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)			33 808
TOTAL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES			27 230
PRELEVEMENT GIR (Garantie Individuelle de Ressources)			- 114 055
PRODUIT NECESSAIRE A L'EQUILIBRE DU BUDGET			696 821

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUDGET PRINCIPAL - CONSTITUTION D'UNE PROVISION

Monsieur Guy VANDECASTEELE, Vice-président, expose :

Suite au jugement prononcé par le Tribunal pour Enfants de Bourges condamnant au titre du préjudice matériel, un prévenu solidairement avec ses parents, à payer à la collectivité la somme de 9 267.91 €.

Je vous propose après en avoir délibéré, de constituer une provision semi-budgétaire pour risque encouru, d'un montant de 3 000.00 €, au titre de l'année 2015, en complément de la provision de 6 000.00 € constituée en 2014. Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6815.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

↳ *Monsieur Guy VANDECASTEELE rappelle que la personne condamnée ne pourra certainement pas s'acquitter de la somme.*

19 h 35 : Arrivée de Madame Joëlle MATHIEU

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2015

Monsieur Guy VANDECASTEELE, Vice-Président, expose :

Après avis de la commission des finances en date du 7 avril 2015.

Le budget primitif 2015 s'équilibre en dépenses et en recettes à **1 492 392.00 €** pour la section de fonctionnement et à **1 035 968.00 €** pour la section d'investissement.

Après lecture et explication du projet de budget primitif,

Je vous propose, après en avoir délibéré, d'adopter le budget primitif 2015.

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement dépenses et recettes,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement dépenses et recettes avec définition des opérations détaillées en vue d'ensemble,
- avec reprise des résultats.

↳ **Monsieur Guy VANDECASTEELE** apporte quelques précisions complémentaires :

→ **Les recettes de fonctionnement comprennent :**

- les recettes fiscales,
- la dotation globale de fonctionnement qui subit une baisse de 14 % par rapport à l'année 2014 soit un manque de 35 000.00 €.
- le résultat de l'exercice 2014.

Il s'agit des principales recettes qui permettent l'équilibre du budget.

→ **Les dépenses de fonctionnement comprennent :**

- les dépenses courantes recensées par chapitre

→ **Les recettes d'investissement comprennent :**

- le résultat d'investissement de l'exercice 2014.
- une subvention de 10 000.00 € au titre de la Réserve Parlementaire du Sénateur François PILLET pour différents travaux :

* Réfection des toitures de l'école maternelle de Dun sur Auron et de l'école de Raymond.

* Pose de gouttières à l'école de Saint-Germain des Bois.

→ **Les dépenses d'investissement comprennent :**

- la réhabilitation du bassin d'apprentissage de natation .
- l'engagement de la collectivité dans le syndicat TOURAINE CHER NUMERIQUE afin de desservir le territoire en très haut débit.
e d'obtenir un financement par le conseil départemental.
- un règlement d'arriéré de travaux de voirie aux communes de Bannegon, Le Pondy et Thaumiers suite à la dissolution de la communauté de communes du Berry Charentonnais,

↳ **Monsieur Louis COSYNS** félicite les élus pour l'ensemble des investissements inscrits au budget mais plus particulièrement pour la mise en place de la fibre optique. Il compare cette opération à l'arrivée de l'électricité et du téléphone. Il précise que cette date restera gravée, qu'il s'agit d'un engagement très important et d'une opportunité pour les entreprises, les administrés et les différentes institutions, comparable à l'ADSL il y a quinze ans.

↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** remercie Monsieur Jean-Pierre LARDY qui représente la collectivité au sein du syndicat et qui fait un travail très important.

↳ **Monsieur Hubert de GANAY** demande quand les travaux seront faits sur Dun.

↳ **Monsieur Jean-Pierre LARDY** précise que les travaux sont en principe prévus pour 2016.

↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** précise qu'une réunion est prévue avec les services du Département pour valider le schéma de développement de la fibre optique sur le territoire. La communauté de communes fait partie des premières collectivités à adhérer au syndicat. A ce titre, elle sera prioritaire pour être équipée en fibre optique ou en montée en puissance.

↳ **Monsieur Guy VANDECASTEELE** indique que si tous les investissements sont réalisés en 2015, il y aura lieu d'envisager le recours à l'emprunt à hauteur de 100 000.00 €.

↳ *Monsieur Louis COSYNS s'interroge sur la possibilité d'obtention d'un prêt auprès de la Banque Publique d'Investissement.*

↳ *Madame Marie-Pierre RICHER conclut en indiquant qu'un prêt à taux intéressant peut être contracté auprès de la Caisse des Dépôts.*

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUDGET ANNEXE « Ordures Ménagères-Déchetterie » AFFECTATION DU RÉSULTAT DE CLOTURE 2014

Monsieur Pierre de JOUVENCEL, Vice-Président, donne lecture des résultats de clôture et propose les affectations conformément au tableau ci-dessous :

Résultat global de la section de fonctionnement 2014	+ 157 689.19
Solde d'exécution de la section d'investissement 2014	+ 10 945.43
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2014	- 18 515.00
Besoin de financement de la section d'investissement	7 569.57
Couverture du besoin de financement 2014 (compte 1068)	7 569.57
Report en section de fonctionnement recettes (compte 002)	150 119.62

Je vous propose, après en avoir délibéré, de bien vouloir vous prononcer sur cette affectation.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VOTE DU BUDGET ANNEXE 2015 « Ordures Ménagères-Déchetterie »

Monsieur Pierre de JOUVENCEL, Vice-président, expose :

Après avis de la commission des finances en date du 7 avril 2015.

Le budget primitif 2015 s'équilibre en dépenses et en recettes **960 517.00 €** pour la section de fonctionnement et à **41 916.00 €** pour la section d'investissement.

Après lecture et explication du projet de budget primitif,

Je vous propose, après en avoir délibéré, d'adopter le budget primitif 2015 :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement dépenses et recettes,

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement dépenses et recettes avec définition des opérations détaillées en vue d'ensemble,
- avec reprise des résultats.

↳ **Monsieur Pierre de JOUVENCEL** apporte quelques précisions complémentaires sur les éléments du budget.

→ **Les dépenses de fonctionnement comprennent :**

- L'ensemble des dépenses liées à la collecte et à l'élimination des déchets.
- Les charges de personnel en hausse, suite à une réactualisation du temps de travail de la personne en charge des ordures ménagères.
- Les créances admises en non valeur.

→ **Les recettes de fonctionnement comprennent :**

- Les recettes liées au tri versées par les différents organismes agréés.
- Les recettes issues de la redevance calculées en fonction de la typologie des différents foyers.

→ **Les dépenses d'investissement comprennent :**

- L'agrandissement du local "DMS et DEEE" situé à la déchetterie.
- La sécurisation des bennes.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUDGET ANNEXE « Atelier Relais » AFFECTATION DU RÉSULTAT DE CLOTURE 2014

Monsieur Hubert de GANAY, Vice-président, donne lecture des résultats de clôture et propose les affectations conformément au tableau ci-dessous :

Résultat global de la section de fonctionnement 2014	+ 28 716.15
Solde d'exécution de la section d'investissement 2014	+ 34.24
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2013	- 1 334.00
Besoin de financement de la section d'investissement	1 299.76
Couverture du besoin de financement 2014 (compte 1068)	1 299.76
Report en section de fonctionnement recettes (compte 002)	27 416.39

Je vous propose, après en avoir délibéré, de bien vouloir vous prononcer sur cette affectation.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VOTE DU BUDGET ANNEXE 2015 « Atelier Relais »

Monsieur Hubert de GANAY, Vice-président, expose :

Après avis de la commission des finances en date du 7 avril 2015.

Le budget primitif 2015 s'équilibre en dépenses et en recettes à **506 991.00 €** pour la section de fonctionnement et à **470 909.00 €** pour la section d'investissement.

Après lecture et explication du projet de budget primitif,

Je vous propose, après en avoir délibéré, d'adopter le budget primitif 2015 :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement dépenses et recettes,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement dépenses et recettes avec définition des opérations détaillées en vue d'ensemble,
- avec reprise des résultats.

↳ *Monsieur Guy VANDECASTEELE précise que ce budget recense quelques dépenses de fonctionnement, l'essentiel des opérations est constitué par le stock de terrains.
Les recettes sont produites :*

- *Par la vente des terrains, quatre parcelles doivent être vendues pour un montant total de 35 502.00 €.*
- *Le versement d'une subvention issue du budget principal d'un montant de 150 704.00 €.*

Il conclut en indiquant qu'il avait été choisi de ne pas faire d'emprunt s'agissant d'une opération d'incitation à l'installation d'entreprises.

↳ *Madame Marie-Pierre RICHER rappelle que l'atelier relais est toujours libre.*

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

RÉPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE « Ordures Ménagères-Déchetterie »

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, expose :

Je vous propose, après en avoir délibéré :

- de modifier le temps de travail de Madame Marie-Madeleine BOIRON, imputé sur le budget annexe « Ordures Ménagères-Déchetterie » et de le porter de 6/35^{ème} à 17/35^{ème}, à compter du 1^{er} janvier 2015.

↳ *Madame Marie-Pierre RICHER précise que cette modification est apportée afin de prendre en compte la gestion de la redevance ordures ménagères des dix sept communes et d'être en phase avec la réalité.*

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

PROJET DE PÉRIMÈTRE A L'ÉCHELLE DES TROIS COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ACTUELLEMENT VOLONTAIRES POUR RÉALISER UN SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, expose :

Vu la délibération n° 2014-84 de la communauté de communes LE DUNOIS en date du 4 octobre 2014, décidant de son adhésion à la compétence à la carte SCoT du Syndicat mixte de Développement du Pays Berry Saint-Amandois,
Constatant l'absence d'opposition des communes membres à cette adhésion,

Vu les délibérations des communautés de communes **BOISCHAUT MARCHE, TERRES DU GRAND MEAULNES** et **ARNON BOISCHAUT CHER** décidant de leur adhésion à la compétence à la carte SCoT du Syndicat mixte de Développement du Pays Berry Saint-Amandois,

Vu la demande du Syndicat mixte de Développement du Pays Berry Saint-Amandois, dont les statuts prévoient la mise en œuvre d'un Scot.

Vu l'article L122-3 du code de l'urbanisme.

Je vous propose, à défaut d'une délibération favorable de la communauté de communes **CŒUR DE FRANCE**, de demander à Madame le Préfète du Cher, d'arrêter un périmètre de SCoT sur le territoire des communautés de communes **Arnon Boischaut Cher, Berry Grand Sud et Le Dunois**.

↳ *Madame Joëlle MATHIEU ne voit pas comment il est possible de demander à Madame la Préfète de statuer si toutes les communes ne sont pas d'accord.*

- ↳ **Monsieur Louis COSYNS** précise qu'il s'agit d'un document obligatoire qui est "supra" sur tous les documents. Pour réaliser un SCOT, il faut au moins deux communautés de communes. La Communauté de Communes "COEUR DE FRANCE" n'a pas manifesté son désir de se joindre aux trois collectivités. Le SCOT doit être mis en place avant le 31 décembre 2016. Des moyens coercitifs devront être envisagés vis à vis la Communauté de Communes de Saint-Amand car leur décision impacte l'avenir de l'urbanisme et des autres communautés. La France doit être maillée en SCOT.
- ↳ **Madame Joëlle MATHIEU** indique qu'il faut inciter Cœur de France à fusionner.
- ↳ **Monsieur Louis COSYNS** rappelle qu'il ne s'agit pas de fusion.
- ↳ **Monsieur Pierre de JOUVENCEL** demande quelles seront les conséquences si le PLUI devient obligatoire ?
- ↳ **Monsieur Louis COSYNS** indique que les documents d'urbanisme tiendront compte des éléments du SCOT.
- ↳ **Monsieur Xavier CREPIN** précise que le SCOT devra être adapté à l'existant.
- ↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** explique que cette délibération nait de différentes réunions et que l'absence d'engagement de Cœur de France dans le SCOT ne doit pas pénaliser les trois collectivités qui souhaitent avancer.
- ↳ **Monsieur Louis COSYNS** indique que la Communauté de Communes Cœur de France sera aussi pénalisée.
- ↳ **Monsieur Hubert de GANAY** précise que le SCOT impose toujours sa loi, et qu'il est difficile d'imaginer un SCOT dans le Sud du département sans Cœur de France et de plus, comment envisager que cette collectivité résistera à une décision législative ?
- ↳ **Monsieur Xavier CREPIN** estime pour sa part que Cœur de France n'a jamais accepté que le projet soit porté par le Syndicat du Pays Berry St-Amandois.
- ↳ **Monsieur Louis COSYNS** conclut en soulignant que la Communauté de Communes de Saint-Amand a opté pour le PLUI.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AUPRÈS DE L'ASSOCIATION « TGV GRAND CENTRE AUVERGNE » Année 2015

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, propose, après en avoir délibéré :

- de renouveler l'adhésion en faveur de l'association TGV GRAND CENTRE AUVERGNE,
- de prendre en charge le paiement de la cotisation annuelle s'élevant à 150.00 €,
- d'être autorisée à signer tous documents en ce sens.

↳ Madame Marie-Pierre RICHER précise que l'association a élargi son périmètre d'action et qu'elle s'intéresse à l'ensemble du réseau ferroviaire.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

LISTE DES MARCHÉS CONCLUS EN 2014 SUPÉRIEURS A 20 000.00 € HT

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, expose :

L'article 133 du code des marchés publics impose au pouvoir adjudicateur de publier la liste des attributaires de marchés conclus l'année précédente. Les marchés sont regroupés selon des tranches et du type d'achats.

Il est ainsi porté à votre connaissance la liste, ci-dessous des marchés publics conclus en 2014 d'un montant supérieur à 20 000.00 € HT.

TYPE DE MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ	DATE DU MARCHÉ	MONTANT HT	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE
SERVICES du 01/01/2015 au 31/12/2019	Traitement du résiduel d'ordures ménagères	31/03/2014	869 130.00	Société CTSP CENTRE
	Collecte en porte à porte du résiduel d'ordures ménagères	05/12/2014	1 042 417.40	Société CTSP CENTRE
	Collecte et transport du verre	08/12/2014	66 600.00	SORECA SAS
	Collecte, transport et tri des matériaux recyclables (hors verre)	08/12/2014	844 200.00	Société NCI ENVIRONNEMENT
	Transport, traitement du tout-venant, bois et ferraille de déchetterie	05/12/2014	44 809.09	SARL MEMPONTEL
	Broyage /traitement des déchets verts de déchetterie	05/12/2014	104 732.70	Société CTSP CENTRE
TRAVAUX	Réhabilitation du bassin d'apprentissage de natation de Dun sur Auron Mission de maîtrise d'œuvre	24/11/2014	69 950.00	Société d'Etudes Industrielles du Centre
	Viabilisation de l'extension de la zone artisanale de "Champs de Licé" à Dun sur Auron"	28/05/2014	183 824.53	Entreprise TEXROD

QUESTIONS DIVERSES

⇒ ***Motion pour la fermeture de différentes classes sur le territoire du Dunois :***

↳ ***Madame Marie-Pierre RICHER propose aux membres présents de prendre une motion en partenariat avec Madame Danièle MARTINEZ, présidente des D.D.E.N suite aux différentes fermetures de classes annoncées :***

- *Ecole de Thaumiers,*
- *Ecole de Raymond (au titre de RPI Osmeray-Raymond),*
- *Ecole élémentaire de Dun sur Auron.*

↳ ***Madame Danièle MARTINEZ précise que la situation des écoles de Raymond et de Thaumiers pourrait être révisée à la rentrée de septembre.***

- *Des classes de 26-27 élèves sont annoncées avec 3 ou 4 niveaux d'enseignement. Cette situation est très difficile à gérer pour les enseignants et n'apporte pas forcément satisfaction aux parents. Elle peut entraîner le départ des familles.*

↳ ***Madame Marie-Claire BRANSARD indique que les élèves des toutes petites sections de maternelle ne sont pas comptabilisés dans les effectifs.***

↳ ***Madame Danièle MARTINEZ rappelle qu'il s'agit de la survie des villages sans oublier les différents investissements qui ont été réalisés générant parfois d'importantes dépenses. Cette situation engendre des sureffectifs dans les classes et impacte la ruralité.***

↳ ***Monsieur Louis COSYNS indique que le nombre de fermetures représente un vrai cataclysme.***

Pour la sauvegarde des écoles rurales et face à l'urgence de la situation soit avant le 17 avril 2015,

↳ ***Madame Marie-Pierre RICHER propose donc aux membres présents d'adresser une motion commune au DASEN (Directeur Académique des services de l'Education Nationale) Cette dernière sera rédigée le lendemain par Madame Danièle MARTINEZ, Madame Marie-Pierre RICHER, Monsieur Patrick de BRUNIER (Maire d'Osmeray) et Monsieur René RASLE (Maire de Raymond).***

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

↳ ***Monsieur Pierre de JOUVENCEL indique qu' il y a peut-être des regroupements à envisager en matière scolaire et des périmètres à revoir.***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

***La Présidente,
Marie-Pierre RICHER.***

***Le Secrétaire,
Christelle DELOUCHE.***